

23^{ème} Tournoi du TT Germinois – Règlement

Le club du TT Germinois organise son 23^{ème} tournoi le **samedi 25 avril 2026** au Gymnase municipal Yannick Souvré, Allée Pierre Ferdonnet, à St Germain du Puy, sur 18 tables.

Article 1 : Le tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses licencié(e)s de la ligue Centre - Val de Loire de tennis de table, et aux non-licenciés qui devront obligatoirement souscrire à une licence auprès de la FFFT pour une courte durée, dont le prix est inclus dans le coût d'inscription au tournoi. Les classements pris en compte sont ceux de la deuxième phase de la saison en cours. Tous les tableaux sont mixtes (messieurs et dames).

Article 2 : Le responsable d'organisation sera Anthony CHALAIS. Le juge-arbitre sera Cyril BERNAT.

Article 3 : Les tableaux suivants sont proposés :

- Tableau A : de 500 à 699 points, à 10h45
- Tableau B : de 500 à 999 points, à 09h00
- Tableau C : de 700 à 1399 points, à 11h45
- Tableau D : de 1000 à 1799 points, à 10h15
- Tableau E : toutes catégories, à 12h30
- Tableau F : double 1499 points au maximum (cumul des points des 2 joueurs), à 14h00
- Tableau G : double 2699 points au maximum (cumul des points des 2 joueurs), à 14h00
- Tableau H : Jeunes de moins de 15 ans et 999 points maximum, à 09h45
- Tableau I : Licenciés Loisirs Jeunes (moins de 15 ans), à 09h00
- Tableau J : Licenciés Loisirs tout âge, à 11h15

Article 4 : Pour les tableaux A à E, et G à H, les joueurs devront être en possession de leur licence « compétition » valide. Pour les tableaux I et J, les joueurs devront être en possession de leur licence « loisir » valide ou d'une licence de courte durée.

Article 5 : Chaque joueur pourra participer à 2 tableaux simple au maximum et à un tableau double.

Article 6 : Les tarifs sont fixés à :

- 8,00 € par tableau pour les tableaux A à D, et J. Le tarif réduit est de 7,00 €.
- 10,00 € pour le tableau E. Le tarif réduit est de 9,00 €
- 6,00 € par tableau pour les tableaux H et I
- 6,00 € par équipe de double (tableaux F et G)
- 5,00 € pour toute inscription à un tableau simple si le participant à une licence loisir ou compétition au Tennis de Table Germinois

Les tarifs indiqués comme réduits sont appliqués dans les conditions de pré-inscription décrites à l'article 10.

Article 7 : Si un tableau comporte moins de 8 inscrits, le Tennis de Table Germinois se réserve le droit de l'annuler ou de le fusionner avec d'autres tableaux.

Le déroulement du tournoi pour les tableaux simples se fera en poules de 3 joueurs où les 2 premiers seront qualifiés pour le tableau final à élimination directe. Les poules pourront être de 2 ou 4 joueurs s'il n'est pas possible de constituer des poules de 3 joueurs. Les tableaux de double se dérouleront par élimination directe.

Article 8 : Toutes les parties du tournoi se dérouleront aux meilleures des cinq manches. Lors des tableaux simples à élimination directe, le joueur perdant sera tenu d'arbitrer la partie suivante. Les balles PVC (40mm) seront fournies par les joueurs et joueuses.

Article 9 : Les 4 premiers joueurs de chaque tableau simple seront récompensés et les 4 premières équipes des tableaux doubles. Le montant total des récompenses s'élève à plus 1000 €. Le montant minimal des lots attribués aux premiers des tableaux A à D est de 60 €. Le montant minimal des lots attribués au premier du tableau E est 100 €.

Article 10 : Le tarif réduit de pré-inscription est valable pour toute inscription survenue via l'un des 2 moyens suivants :

- La plateforme HelloAsso dédiée, accessible avec ce lien <https://tinyurl.com/tournoittg2026>, ou sur le site du club <https://www.ttgerminois.org/tournois>. La date limite est fixée à **jeudi 23 avril 2026 à 20h00**.

- Une inscription par son club si le club fait la démarche nécessaire de nous transférer la liste des inscriptions avant le **jeudi 16 avril 2026 à 20h00** selon les moyens mis à disposition par le Tennis de Table Germinois. Le club pourra envoyer plusieurs listes avant la date d'expiration si besoin.

En cas d'inscription au-delà du nombre de places disponibles, l'horaire d'inscription sur HelloAsso et l'horaire de réception du tableau du club feront foi. En cas de litige, le Tennis de Table Germinois se réserve le droit de proposer d'autres alternatives, jusqu'au remboursement de l'inscription en cas d'inscription finalement non retenue.

Les inscriptions sur place sont prises au plus tard une demi-heure avant le début des tableaux simples, et une heure avant pour les tableaux doubles.

Article 11 : Le nombre maximum de participants pour chaque tableau est de 48 joueurs (soit 24 paires pour les tableaux doubles).

Article 12 : Toutes les parties se dérouleront en application des règles de la Fédération Française de Tennis de Table. Dans tous les tableaux, une tenue réglementaire sera exigée.

Article 13 : Le trophée « Rachel » est attribué à la paire de double inscrite au tableau G qui aura remporté la victoire lors de 3 éditions (paire identique).

Article 14 : En cas de retard le jour du tournoi il sera possible de prévenir au 06.38.60.55.29.

Article 15 : Le club du TT Germinois décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet.

Article 16 : Le fait de participer à ce tournoi vaut acceptation, sans réserve, du présent règlement.